

Date et envoi de la convocation : 04 mai 2023

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, VALÉRIE Pierre, MARIN Alain, COEURET Christelle, VOLATIER Leslie, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile, BUISSON Nicolas et BERTILLOT Gisèle.

Excusés : ROUDEIX Hélène (donne pouvoir à CHAMBOUVET Philippe),
ROBIN Nathalie (donne pouvoir à COLIN Christelle).

M. le Maire ouvre la séance de ce quatrième Conseil Municipal de cette année 2023. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Gisèle BERTILLOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 avril 2023

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 03 avril 2023, qui leur a été préalablement transmis.

Leslie VOLATIER demande à ce que soient mentionnés les noms des votants lors de l'approbation du PV.

M. le Maire lui répond que l'approbation du PV ne donne pas lieu à délibération. Son approbation n'est prévue par aucun formalisme particulier, le PV est « arrêté par approbation des membres présents lors de la séance », sans obligation de mentionner le sens des votes. Toutefois, pour permettre d'assurer la pleine information, il sera précisé les abstentions et les votes contre concernant l'approbation du PV.

Aucune autre observation n'étant effectuée, le PV du lundi 03 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents (2 absents : Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS).

////////////////////

3. Budget communal 2023 – Décision Modificative n° 1 (résultats 2022) (rapporteur : Hervé CLERC)

Par délibération n° DCM-2023-010 en date du 03 avril 2023, le Conseil Municipal a, en adoptant le budget primitif 2023, validé, la reprise des résultats 2022, qui étaient arrondis à l'euro.

Or, les sommes doivent être portées aux chapitres 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et 002 « résultat de fonctionnement reporté » au centime près, afin d'éviter les erreurs lors de l'émission des titres de recettes et par conséquent sur les comptes administratifs.

Il convient donc de prendre une décision modificative pour intégrer les écritures suivantes:

■ Section de fonctionnement

Recettes (€)			
Remboursement sur rémunérations (compte 6419)		-0,56	Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)
			+0,56

■ Section d'investissement

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Solde d'exécution de la section d'investissement (compte 001)	-0,93	Taxe d'aménagement (compte 10226)	-0,07
Capital d'emprunts (compte 1641)	+0,93	Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	+0,07

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative n° 1.

Abstention : 0
 Pour : 19
 Contre : 0

////////////////////

4. SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) – Signature d'une convention pour le financement d'un permis poids-lourd (rapporteur : Guy DUPUIT)

Lors de la séance du 08 février 2021, les élus ont donné un accord de principe pour une prise en charge du financement 2/3 (Commune), 1/3 (Amicale) pour les permis poids-lourds des membres du SLIS de Mézériat, afin de pallier la pénurie de sapeurs-pompiers ayant leur permis poids-lourd.

Un sapeur a fait acte de candidature, candidature validée par le SLIS, en la personne d'Eddy FOURNIER, caporal et un devis a été accepté avec l'Auto-école du Castelet pour un montant de 2 460,00 € HT.

Une convention doit donc être signée entre les parties pour fixer les engagements de chacun (commune, SLIS, sapeur et association).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire, à signer la convention engageant la Commune à prendre en charge financièrement deux tiers de la dépense pour le permis poids-lourd d'Eddy FOURNIER, conformément à l'accord de principe des élus en date du 08 février 2021.

Abstention : 0
 Pour : 19
 Contre : 0

////////////////////

5. Classe découverte « ski » 2024 – Attribution d'une subvention exceptionnelle (rapporteur : Guy DUPUIT)

Les enseignantes du groupe scolaire ont transmis une demande de subvention pour l'organisation d'une classe découverte « ski ».

Ce voyage aura lieu du 04 au 09 février 2024 en Isère et concerne 56 élèves de CM1 et CM2 pour un coût total de 21 600,00 € pour 5 jours. Il sera encadré par Mmes CURT et DE MAUROY et 3 accompagnateurs. Il est proposé un financement comme suit : 10 400,00 € par les parents (185,00 € environ par élève, montant à affiner), 5 600,00 € par le Sou des écoles et 5 600,00 € pour la commune.

L'assemblée tient à souligner et à féliciter le Sou des écoles, qui organise un grand nombre de manifestations au cours de l'année pour financer les actions d'écoles.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 600,00 € à la Coopérative scolaire de l'école élémentaire « La Passerelle » (OCCE) pour l'organisation d'une classe découverte pour l'année 2024.

Abstention : 0
 Pour : 19
 Contre : 0

6. Pose d'un abribus pour la desserte du groupe scolaire

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, informe les élus que la commune souhaite installer un abribus pour la desserte du groupe scolaire qui deviendra également l'arrêt pour les cars du collège.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, fournit l'équipement.

La commune prend en charge, quant à elle, l'aménagement de la dalle et la pose.

Délégation ayant été donnée au maire pour solliciter les subventions, M. le Maire prendra prochainement une décision pour accepter la pose d'un abribus pour la desserte du groupe scolaire et solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

////////////////////

7. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales depuis le 03/04/2023

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
11/04/2023	marché	SOCAFL	Travaux de voirie (programme 2023)	48 442,50
11/04/2023	marché	BUREAU VERITAS	Vérification des installations et équipements techniques des bâtiments communaux pour l'année 2023	2 710,00
11/04/2023	marché	MICHAUD	Contrat de maintenance des installations de chauffage gaz et fioul des bâtiments communaux	2 853,40
11/04/2023	marché	MICHAUD	Achat et pose d'un aérotherme gaz pour le bâtiment SLIS	5 340,21
12/04/2023	marché	THOMAS APICULTURE	Achat de graines pour la jachère fleurie (haie de Bassol)	55,52
13/04/2023	marché	KOESIO	Contrat de location de photocopieurs pour la mairie, le groupe scolaire et pour les associations (durée de 22 trimestres)	1 118 / trimestre
17/04/2023	marché	DUMONT SECURITE	Acquisition de 2 extincteurs pour les sapeurs-pompiers	129,58
17/04/2023	marché	GARRY	Acquisition d'un tondeuse tractée	1 900,00
17/04/2023	marché	GARRY	Achat d'un tuyau rallonge Ripagreen pour désherbage gaz	266,74
17/04/2023	marché	GARRY	Acquisition d'une motopompe sur remorque pour l'arrosage des fleurs	359,34
17/04/2023	marché	GARRY	Acquisition d'une tronçonneuse thermique	396,67

17/04/2023	marché	GARRY	Acquisition d'un groupe électrogène	950,00
17/04/2023	marché	SARL RYON ELAGAGE	Abattage d'arbres sur parcelle E 601 (à côté du gymnase)	250,00
17/04/2023	marché	SARL BARBET TP	Extension du réseau d'eaux pluviales chemin de la Source	1 314,66
17/04/2023	marché	SARL BARBET TP	Extension du réseau d'eaux pluviales Impasse de la Résistance	3 905,46
17/04/2023	marché	SARL TACHIN	Pose de caniveaux pour la création d'une douche à l'italienne et pose de carrelage pour le restaurant scolaire	792,82
17/04/2023	marché	ALC (Atelier Laurent Chassagne)	Étude de faisabilité pour la rénovation de la salle des fêtes	1 250,00
26/04/2023	marché	Centre de gestion de l'Ain	Tri et classement des archives de la commune	1 500,00
28/04/2023	marché	SAS GLASS CONSTRUCTION	Remplacement de 2 vantaux en acier et du châssis du club house du stade de football suite à vandalisme	3 910,00

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

8. Commissions communales

Les comptes rendus de réunions ayant été préalablement transmis aux conseillers municipaux, chaque Adjoint fait un point bref sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Communication

Josiane MUZY fait un point sur l'élaboration du prochain Mézémag. Il reste encore un certain nombre d'articles en attente de transmission par leurs rédacteurs. Les réunions vont donc se succéder pour la finalisation du magazine (6 juin, 12 juin et 20 juin). Un des thèmes abordés sera l'évolution du bâtiment de l'ancienne école maternelle.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY signale tout d'abord qu'elle n'a pas eu de nouvelles de la Gendarmerie quant à la vidéosurveillance.

Des aménagements sécuritaires sont à l'étude, route de l'Effondras et route de Chaveyriat pour casser la vitesse des automobilistes.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY fait le point sur l'activité des écoles.

Une réunion est prévue le jeudi 11 mai à 20h00 portant sur le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) du groupe scolaire.

Les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Département de l'Ain sont venus visiter le groupe scolaire dans le cadre de la validation des locaux pour l'exercice de l'activité périscolaire.

Suite à l'installation des écoles au sein du nouvel établissement scolaire, un vaste chantier portant sur l'organisation des temps de travail et des missions des agents communaux sera entrepris prochainement pour s'adapter aux besoins du bâtiment.

Enfin, le CME (Conseil Municipal des Enfants) s'est réuni en séance le vendredi 05 mai dernier. La deuxième Adjointe tient à souligner le sérieux avec lequel les jeunes élus appréhendent leur fonction (forte mobilisation lors de la matinée de ramassage des déchets sur la commune, participation active lors de la cérémonie du 8 Mai). Les enfants sont par ailleurs très motivés et très productifs lors des séances de conseil municipal enfants.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte du travail mené par les membres de la commission.

Lors de la dernière réunion, ceux-ci se sont attelés à la préparation de la cérémonie du 08 Mai et réfléchissent déjà aux décorations pour la fin de l'année. Un appel aux bénévoles est lancé pour la conception et la mise en œuvre des décorations.

La cérémonie du 08 Mai s'est bien passée. Un grand nombre de personnes étaient présentes.

Au programme de la prochaine réunion de la commission, préparation de la Vogue et manifestations de la rentrée scolaire 2023 (forum des associations, cérémonie des trophées des champions, cérémonie d'accueil des nouveaux habitants)...

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTIUS, cinquième Adjoint, revient sur la situation du comité de fleurissement déjà abordée lors de la précédente séance de conseil municipal.

Concernant le maintien de la fleur communale, un dossier été préparé par les membres de l'association et sera prochainement transmis au Comité de l'Ain prévoyant différentes mesures pour faire face aux nouvelles exigences en matière de fleurissement, des investissements sont pour cela nécessaires. Les membres du Comité départemental se rendront sur place dans un second temps, pour constater que les actions prévues dans ledit dossier, ont bien été mises en œuvre.

Jacques PONTIUS en profite pour réitérer ses remerciements à l'égard des membres de l'association pour leur engagement et leur compétence pour maintenir un fleurissement « digne » de Mézériat. Néanmoins, si la commune perd sa fleur, les bénévoles ne perdraient pas leur volonté. Deux nouvelles recrues ont d'ailleurs intégré les rangs de l'association.

Philippe CHAMBOUVET précise que le concours des maisons fleuries apportait en son temps un gain, une attractivité pour l'embellissement de l'ensemble de la commune mais ce concours est depuis arrêté, ce qui est bien dommageable. Les bénévoles du fleurissement, ne disposant plus de « l'appui » des maisons fleuries ne peuvent compter que sur leur propre capacité de mobilisation. Cet investissement pour le centre du village est énorme.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller municipal délégué, revient sur le départ du Docteur PANNETIER, du cabinet médical et des suites à donner.

Il a tout d'abord été procédé dernièrement à l'état des lieux des locaux, propriété de la commune.

Il a été question d'avoir un remplaçant pour 1,5-2 mois mais après recherche de candidats, il s'avère que les prétentions salariales de médecins salariés contractuels étaient trop hautes pour pouvoir être prises en charge par la commune ou même par le Département de l'Ain.

Le recrutement d'un remplaçant n'ayant pu aboutir, il est nécessaire à présent de passer à la vitesse supérieure. Il a donc été décidé de lancer un appel via les réseaux. La publication d'une annonce sur le réseau prosanté.fr et le site du syndicat des jeunes médecins généralistes a été réalisée. Toutefois, la commune de Mézériat n'est pas la seule à la recherche d'un médecin libéral ou salarié.

D'autres pistes sont à étudier, notamment le recrutement d'un étudiant en médecine. La collectivité assure le financement de ses études en contrepartie le futur médecin est contraint d'exercer pendant un temps sur le territoire communal.

Parallèlement, le Conseiller municipal a reçu, avec Héléne ROUDEIX, les agents de la CPAM de l'Ain pour présenter les subventions auxquelles pourrait prétendre la commune pour le recrutement d'un médecin salarié. Le risque est au final quasiment nul pour la collectivité.

■ Commission Travaux

Joël MONIER, troisième Adjoint, signale tout d'abord que la soufflerie du SLIS est en panne. Une réflexion est lancée pour savoir si on répare ou si on procède à une nouvelle acquisition d'équipement. Une réunion de lancement pour la pose des panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire est prévue le lundi 15 mai. Les panneaux devraient être installés courant l'été, sous maîtrise d'ouvrage de la SEM Léa.

Une consultation pour la signalisation horizontale est en cours.

Autre consultation qui sera prochainement lancée, la vérification périodique des installations du groupe scolaire (électricité, EPI, gaz, etc.) pour une mise en place en octobre.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint, fait le point sur les finances de la commune.

Il annonce que la ligne de trésorerie d'un montant de 250 000,00 € est à 0 depuis un bon mois.

Au niveau subventions, l'État a procédé, au titre de la DETR, au versement d'un premier acompte de 7 607,00 € pour l'aménagement d'une aire de stationnement de camping-car, acompte qui s'ajoute à celui de 12 730,00 € déjà versé par le Département pour cette même opération.

■ Planning des prochaines réunions

Jeudi 11 mai 2023 – 20h00	Commission Affaires scolaires
Mardi 30 mai 2023 – 20h00	Commission Communication
Lundi 05 juin 2023 – 20h00	Conseil Municipal
Mercredi 07 juin 2023 – 20h00	Commission Animation

////////////////////

9. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Commission transition écologique et mobilités

Jacques PONTIUS annonce que la carte des chemins de randonnée a été récupérée auprès de l'Office de tourisme de la CCV. Cette carte recense et matérialise les chemins de randonnée sur l'ensemble du territoire communautaire, elle sera affichée sur la place du marché vers la mairie.

Il faudra donc revoir la signalétique et le balisage des chemins communaux identifiés. Une formation sur le balisage sera organisée prochainement par la CCV pour les personnes intéressées, les inscriptions doivent se faire avant le 13 mai prochain.

////////////////////

10. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En l'absence de Nathalie ROBIN, M. le Maire et Président du CCAS fait le point sur l'organisation du repas des aînés qui aura lieu le samedi 13 mai. 107 repas ont d'ores et déjà été réservés. Une animation est prévue.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 21h21. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 05 juin 2023 à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Gisèle BERTILLOT



Le Maire et Président de séance,
Guy DUPUIT

